

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 292

1^{er} avril 2005

SOMMAIRE

Agriconsult, S.à r.l., Mersch	13991	Imperial Tobacco Management Luxembourg (1), S.à r.l., Luxembourg	14003
Agriconsult, S.à r.l., Mersch	13992	Imperial Tobacco Management Luxembourg (1) - Imperial Tobacco Management Luxembourg (2) S.e.n.c., Luxembourg	14003
Associated Consulting Engineers (Holding) S.A., Luxembourg	14003	ING RPFEB Soparfi A, S.à r.l., Luxembourg	14009
AV Capital S.A., Luxembourg	14013	ING RPFEB Soparfi B, S.à r.l., Luxembourg	14005
AV Capital S.A., Luxembourg	13970	ING RPFEB Soparfi C, S.à r.l., Luxembourg	14005
Bartolux S.A., Luxembourg	14014	ING RPFEB Soparfi Finco, S.à r.l., Luxembourg ..	13994
Cambridge (International) S.A., Luxembourg	14001	International Radio Networks Holding S.A., Luxembourg	13994
CEPAL, Société de Gestion du Patrimoine de la Centrale Paysanne Luxembourgeoise S.A., Mersch	13983	Intfideco S.A., Luxembourg	14005
CEPAL, Société de Gestion du Patrimoine de la Centrale Paysanne Luxembourgeoise S.A., Mersch	13984	Jean Wagner S.A., Bertrange	14013
Crédit Agricole Investor Services Bank Luxembourg S.A., Luxembourg	14003	Jordan S.A., Luxembourg	14002
E. Excel Export, S.à r.l., Weiler-la-Tour	14016	Jordan S.A., Luxembourg	14002
Electro-Stugalux S.A., Strassen	14000	LaSalle UK Property Company II, S.à r.l., Luxembourg	14010
ESI Rated S.A., Luxembourg	13994	LaSalle UK Property Company II, S.à r.l., Luxembourg	14012
ESI Rated S.A., Luxembourg	13999	MCL, M.C.L Luxembourg S.A., Luxembourg	13978
European Structured Investments S.A., Luxembourg	13971	Misty Mountain S.A., Luxembourg	14016
European Structured Investments S.A., Luxembourg	13976	Moulins de Bissen, S.à r.l., Mersch	14013
Exonder S.A., Luxembourg	14015	Moulins de Bissen, S.à r.l., Mersch	14014
F.I.S., Fire Protection Installation Services, S.à r.l., Luxembourg	14016	N & W Global Vending (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	14006
Fallson Holding S.A., Luxembourg	14001	N & W Global Vending (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	14009
Fallson Holding S.A., Luxembourg	14001	N&W, S.à r.l., Luxembourg	13993
Fallson Holding S.A., Luxembourg	14001	Navitec S.A., Luxembourg	14004
Family Six S.A., Luxembourg	14002	Navitec S.A., Luxembourg	14005
Financière d'Ancone S.A.H., Luxembourg	13978	Netrunner Europe, S.à r.l., Luxembourg	14015
Financière d'Ancone S.A.H., Luxembourg	13977	Pasco Immobilière S.A., Luxembourg	14016
Fincor International Holding S.A., Luxembourg ..	14012	QNB International Holdings Limited, S.à r.l., Luxembourg	13989
Finlux Capital S.A., Luxembourg	14002	QNB International Holdings Limited, S.à r.l., Luxembourg	13991
Finlux Capital S.A., Luxembourg	14002	Roa Immobilière & Co S.A., Esch-sur-Alzette	14000
Harmonis S.A., Luxembourg	13984	S.D.E.T. Advisors S.A., Luxembourg	13980
Hesketh Investments S.A., Luxembourg	14015	Sandwicherie-Bar L'Eclipse, S.à r.l., Luxembourg ..	14000
Imperial Tobacco Management Luxembourg (2), S.à r.l., Luxembourg	14003	Sandwicherie-Bar L'Eclipse, S.à r.l., Luxembourg ..	14000

Satellite Holdings S.A., Luxembourg	13976	Sureau S.A., Luxembourg	14004
SDT S.A., Windhof	13992	Terrafirma S.A., Luxembourg	14015
SDT S.A., Windhof	13993	Terrafirma S.A., Luxembourg	14016
Services et Assistance Comptables «Codalca», S.à r.l., Luxembourg	13987	Trend S.A., Luxembourg	13981
Silinf S.A., Luxembourg	13994	Trmata, S.à r.l., Roodt (Septfontaines)	13971
Soletanche Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ...	14000	Trupial Invest S.A.H., Luxembourg	14005
Soletanche Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ...	14001	TTI Participations S.A., Wecker	13979
Soletanche Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ...	14001	Upsala Finance S.A., Mamer	14009
Sureau S.A., Luxembourg	14004	Waste Eco Oil S.A., Luxembourg	13970
Sureau S.A., Luxembourg	14004	Weafficiency Holding S.A., Luxembourg	13970
Sureau S.A., Luxembourg	14004	Weaving Holding S.A., Luxembourg	13970
		Ynadam S.A., Luxembourg	14015

AV CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 78.636.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01437, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(004527.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

WEAVING HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 98.578.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02542, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2005.

WEAVING HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(004561.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

WEAFFICIENCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 98.476.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02544, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2005.

WEAFFICIENCE HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(004560.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

WASTE ECO OIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 85.961.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01384, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(004538.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

13971

TRMATA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-8398 Roodt (Septfontaines), 23, route de Mersch.
R. C. Luxembourg B 50.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 2004, réf. LSO-AX09115, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2005.

Pour TRMATA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(000983.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2005.

EUROPEAN STRUCTURED INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.
Capital share: USD 140,000.-.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 47.600.

In the year two thousand four, on the third day of November.
Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of EUROPEAN STRUCTURED INVESTMENTS S.A. (the Company), a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage, on 22 April 1994, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number C - 347 of 20 September 1994 on page 16646. The articles of incorporation have been amended by a notarial deed on 14 October 1994, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number C - 33 of 21 January 1995 on page 1551, by a notarial deed on 8 June 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number C - 851 of 21 November 2000 on page 40819 and most recently by a notarial deed on 10 October 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number C - 279 of 19 April 2001 on page 13346. The Company is registered with the Luxembourg trade and companies' register under the number B 47.600.

The Meeting is opened at 12.00 p.m. with Henri Wagner, lawyer, residing in Luxembourg as chairman. The chairman appoints Frank Mausen, lawyer, residing in Luxembourg, as secretary of the Meeting. The Meeting elects Anne-Marie Nicolas, lawyer, residing in Luxembourg as scrutineer of the Meeting. The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will be signed by the shareholders present and/or the holders of powers of attorney who represent the shareholders who are not present and the members of the Bureau. The said list as well as the powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the persons who represent the shareholders who are not present and the undersigned notary, will remain attached to these minutes.

II. It appears from the attendance list that all 14,000 (fourteen thousand) shares in registered form with a par value of USD 10 (ten United States Dollars) each, representing the entire subscribed share capital of the Company of USD 140,000 (one hundred forty thousand United States Dollars) are present or duly represented at the Meeting. The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to, the Meeting. The Meeting decides to waive the convening notices. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda set out below.

III. The agenda of the Meeting is the following:

1. Amendment of article 1 of the Company's articles of incorporation by adding the following wording at the end of article 1:

«The corporation qualifies as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation (the Securitisation Act 2004).», and
by replacing the term the «Company» by the term the «corporation».

2. Replacement of the wording of article 4 of the Company's articles of incorporation by the following wording:

«**Art. 4.** The corporate objects of the corporation are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004. To that effect, the corporation may, *inter alia*, acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or property of claims, receivables and/or other goods or assets, either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities of any kind whose value or return is linked to these risks.

The corporation may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, the claims, receivables and/or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments or by binding itself by any other means.

The corporation may proceed to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the

acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above). The corporation may further acquire, hold and dispose of interests in partnerships, limited partnerships, trusts, funds and other entities.

The corporation may borrow in any form. It may issue notes, bonds, debentures, certificates, warrants and any kind of debt including under one or more issue programmes. The corporation may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

In accordance with, and to the extent permitted by, the Securitisation Act 2004, the corporation may also give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of these assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the corporation. The corporation may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets, unless permitted by the Securitisation Act 2004.

The corporation may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions.

The corporation may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the corporation, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the corporation may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects, to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.».

3. Amendment of article 8 of the Company's articles of incorporation by replacing the first sentence of article 8 by the following wording:

«**Art. 8.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the corporation's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the corporation in accordance with the Securitisation Act 2004. In accordance with the Securitisation Act 2004, the Board of Directors is entitled to create one or more compartments corresponding each to a separate and distinct part of the corporation's estate (patrimoine).».

4. Replacement of the wording of article 12 of the Company's articles of incorporation by the following wording:

«**Art. 12.** The operations of the corporation shall be supervised by one or more independent external auditors (réviseurs d'entreprises).

The auditor(s) shall be appointed by the Board of Directors in accordance with the Securitisation Act 2004. The Board of Directors will determine their number, their remuneration and the term of their office.».

5. Amendment of article 13 of the Company's articles of incorporation by replacing the term «May» by the term «March».

6. Amendment of article 17 of the Company's articles of incorporation by including the following wording at the end of article 17:

«and the Securitisation Act 2004.».

7. Miscellaneous.

IV. After deliberation, the Meeting passes the following resolutions by an unanimous vote:

First resolution

The Meeting resolves to approve the amendment of article 1 of the Company's articles of incorporation by adding the following wording at the end of article 1:

«The corporation qualifies as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation (the Securitisation Act 2004).»; and

by replacing the term the «Company» by the term the «corporation».

Second resolution

The Meeting resolves to approve the replacement of the wording of article 4 of the Company's articles of incorporation by the following wording:

«**Art. 4.** The corporate objects of the corporation are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004. To that effect, the corporation may, inter alia, acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or property of claims, receivables and/or other goods or assets, either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities of any kind whose value or return is linked to these risks.

The corporation may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, the claims, receivables and/or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments or by binding itself by any other means.

The corporation may proceed to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the

acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above). The corporation may further acquire, hold and dispose of interests in partnerships, limited partnerships, trusts, funds and other entities.

The corporation may borrow in any form. It may issue notes, bonds, debentures, certificates, warrants and any kind of debt including under one or more issue programmes. The corporation may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

In accordance with, and to the extent permitted by, the Securitisation Act 2004, the corporation may also give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of these assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the corporation. The corporation may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets, unless permitted by the Securitisation Act 2004.

The corporation may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions.

The corporation may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the corporation, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the corporation may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects, to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.».

Third resolution

The Meeting resolves to approve the amendment of article 8 of the Company's articles of incorporation by replacing the first sentence of article 8 by the following wording:

«**Art. 8.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the corporation's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the corporation in accordance with the Securitisation Act 2004. In accordance with the Securitisation Act 2004, the Board of Directors is entitled to create one or more compartments corresponding each to a separate and distinct part of the corporation's estate (patrimoine).».

Fourth resolution

The Meeting resolves to approve the replacement of the wording of article 12 of the Company's articles of incorporation by the following wording:

«**Art. 12.** The operations of the corporation shall be supervised by one or more independent external auditors (réviseurs d'entreprises).

The auditor(s) shall be appointed by the Board of Directors in accordance with the Securitisation Act 2004. The Board of Directors will determine their number, their remuneration and the term of their office.».

Fifth resolution

The Meeting resolves to approve the amendment of article 13 of the Company's articles of incorporation by replacing the term «May» by the term «March».

Sixth resolution

The Meeting resolves to approve the amendment of article 17 of the Company's articles of incorporation by including the following wording at the end of article 17:

«and the Securitisation Act 2004.».

There being no further business on the agenda, the chairman closes the Meeting at 12.15 p.m.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trois novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de EUROPEAN STRUCTURED INVESTMENTS S.A. (la Société), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, constituée suivant acte notarié reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, le 22 avril 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro C - 347 du 20 septembre 1994 à la

page 16646. Les statuts de la Société ont été modifiés par acte notarié le 14 octobre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro C - 33 du 21 janvier 1995 à la page 1551, par un acte notarié le 8 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro C - 851 du 21 novembre 2000 à la page 40819 et récemment par acte notarié le 10 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro C - 279 du 19 avril 2001 à la page 13346. La Société est enregistrée au registre du commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B. 47.600.

La séance est ouverte à 12.00 heures sous la présidence de Henri Wagner, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Frank Mausen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg. L'Assemblée choisit comme scrutateur Anne-Marie Nicolas, avocat, demeurant à Luxembourg. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment ensemble le Bureau.

Le Bureau étant ainsi constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux ressortent d'une liste de présence, signée par les actionnaires et/ou les mandataires des actionnaires représentés en vertu de procurations émises par ces derniers et par les membres du Bureau. Cette liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés et par le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes minutes.

II. Il résulte de cette liste de présence que les 14.000 (quatorze mille) actions ayant chacune une valeur nominale de USD10 (dix dollars USD) représentant l'intégralité du capital social souscrit d'un montant de USD 140.000 (cent quarante mille dollars USD) de la Société sont présentes ou représentées à la présente Assemblée. Les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour antérieurement à l'Assemblée. L'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation. L'Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, indiqués ci-après.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 1^{er} des statuts de la Société par l'ajout des termes suivants à la fin de l'article 1^{er}:

«La société a la qualité de société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (la Loi sur la Titrisation de 2004).».

2. Remplacement des termes de l'article 4 des statuts de la Société par les termes suivants:

«**Art. 4.** La société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004. A cet effet, la société peut, entre autres, acquérir ou assumer, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la détention de titres, de créances et de tous biens, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels ainsi que ceux liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques.

La société peut prendre en charge ces risques en acquérant par tous moyens les titres, créances et/ou biens, en garantissant les dettes ou les engagements ou en s'obligeant de toute autre manière.

La société peut procéder à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment d'actifs tels que ceux définis aux paragraphes (i) et (ii) ci-dessus). La société peut aussi acquérir, détenir ou céder des participations dans des sociétés de personnes ou d'autres entités.

La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, de warrants et tout type de créance, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société.

Conformément à, et dans la mesure permise par, la Loi sur la Titrisation de 2004, la société peut également consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris leur «trustee» ou mandataire, s'il y en a) et/ou toute entité participant à une opération de titrisation de la Société. La société ne pourra nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.

La société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires.

La société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leur sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la société participe et tous les contrats passés par la société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.».

3. Modification de l'article 8 des statuts de la Société par le remplacement de la première phrase de l'article 8 par les termes suivants:

«**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la société conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004, le conseil d'administration peut créer un ou plusieurs compartiments correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la société.»

4. Remplacement des termes de l'article 12 des statuts de la Société par les termes suivants:

«**Art. 12.** Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise indépendants.

Le ou les réviseurs seront nommés par le conseil d'administration conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Le conseil d'administration déterminera leur nombre, leur rémunération et les conditions dans lesquelles ils assumeront leurs fonctions.»

5. Modification de l'article 13 des statuts de la Société par le remplacement du terme «mai» par le terme «mars».

6. Modification de l'article 17 des statuts de la Société par le rajout des termes suivants à la fin de l'article 17:

«ainsi qu'à la Loi sur la Titrisation de 2004.»

7. Divers.

Après délibération, l'Assemblée prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'approuver la modification de l'article 1^{er} des statuts de la Société par l'ajout des termes suivants à la fin de l'article 1^{er}:

«La société a la qualité de société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (la Loi sur la Titrisation de 2004).»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le remplacement des termes de l'article 4 des statuts de la Société par les termes suivants:

«**Art. 4.** La société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Loi sur la Titrisation de 2004. A cet effet, la société peut, entre autres, acquérir ou assumer, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la détention de titres, de créances et de tous biens, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels ainsi que ceux liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques.

La société peut prendre en charge ces risques en acquérant par tous moyens les titres, créances et/ou biens, en garantissant les dettes ou les engagements ou en s'obligeant de toute autre manière.

La société peut procéder à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment d'actifs tels que ceux définis aux paragraphes (i) et (ii) ci-dessus). La société peut aussi acquérir, détenir ou céder des participations dans des sociétés de personnes ou d'autres entités.

La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, de warrants et tout type de créance, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société.

Conformément à, et dans la mesure permise par, la Loi sur la Titrisation de 2004, la société peut également consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris leur «trustee» ou mandataire, s'il y en a) et/ou toute entité participant à une opération de titrisation de la société. La société ne pourra nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.

La société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires.

La société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leur sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la société participe et tous les contrats passés par la société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'approuver la modification de l'article 8 des statuts de la Société en remplaçant la première phrase de cet article 8 par les termes suivants:

«**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la société conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004, le conseil d'administration peut créer un ou plusieurs compartiments correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la société.».

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le remplacement des termes de l'article 12 des statuts de la Société par les termes suivants:

«**Art. 12.** Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise indépendants.

Le ou les réviseurs seront nommés par le conseil d'administration conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Le conseil d'administration déterminera leur nombre, leur rémunération et les conditions dans lesquelles ils assumeront leurs fonctions.».

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'approuver la modification de l'article 13 des statuts de la Société en remplaçant le terme «mai» par le terme «mars».

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'approuver la modification de l'article 17 des statuts de la Société par le rajout des termes suivants à la fin de l'article 17:

«ainsi qu'à la Loi sur la Titrisation de 2004.».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le président lève la séance à 12.15 heures.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes personnes comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Wagner, F. Mausén, A-M. Nicolas, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 12 novembre 2004, vol. 429, fol. 24, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 novembre 2004.

H. Hellinckx.

(106323.3/242/336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

EUROPEAN STRUCTURED INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 140.000,-.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 47.600.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 novembre 2004.

H. Hellinckx.

(106324.3/242/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

SATELLITE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 61.475.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2004, réf. LSO-AX08469, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

Signature.

(004185.3/1349/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

FINANCIERE D'ANCONE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 33.608.

L'an deux mille quatre, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FINANCIERE D'ANCONE S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B numéro 33.608, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 6 avril 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 372 du 11 octobre 1990 et dont les statuts ont été modifiés par acte sous seing privé du 10 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 286 du 20 février 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Claudine Cambron, employée privée, demeurant à Etalle (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandrine Ortwerth, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article 3 des statuts relatif au transfert du siège social pour le mettre en conformité avec les dispositions légales.

2.- Changement de l'objet social de la société en soparfi avec effet au 1^{er} janvier 2005: l'article 4 aura la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties. La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

3.- Modification subséquente des statuts pour les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 3 des statuts relatif au transfert du siège social pour le mettre en conformité avec les dispositions légales.

En conséquence, le deuxième alinéa de l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3, 2^{ème} alinéa.** Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société en celui d'une soparfi avec effet au 1^{er} janvier 2005:

En conséquence, l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à environ sept cent cinquante euros (EUR 750,00).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Cambron, S. Ortwerth, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 20 décembre 2004, vol. 406, fol. 4, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 27 décembre 2004.

M. Lecuit.

(106392.3/243/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

FINANCIERE D'ANCONE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 33.608.

Les statuts coordonnés, selon l'acte du 17 décembre 2004, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 27 décembre 2004.

M. Lecuit.

(106394.3/243/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

MCL, M.C.L LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme. Enseigne commerciale: POWER CLEAN LUXEMBOURG S.A.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 85.879.

L'an deux mille quatre, le deux décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme M.C.L. LUXEMBOURG S.A., en abrégé MCL avec enseigne commerciale POWER CLEAN LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-5570 Remich, 41, route de Stadtbredimus, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 85.879, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 janvier 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 18 mai 2002, numéro 761.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg en date du 20 janvier 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 26 mars 2004, numéro 342.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gilles Malhomme, employé privé, demeurant à L-2538 Luxembourg, 3, rue Nicolas Simmer.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Laetitia Moras, employée privée, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Salvatore Lai, administrateur de sociétés, demeurant à L-1471 Luxembourg, 52, route d'Esch.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront, le cas échéant, pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social de la Société à L-1371, 31, Val Sainte Croix et modification de l'article 2 des statuts;
- 2.- Démission du Commissaire aux Comptes et décharge;
- 3.- Nomination de la société anonyme de droit luxembourgeois LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A. au poste de Commissaire aux Comptes.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-5570 Remich, 41, route de Stadtbredimus à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

En conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte de la démission du Commissaire aux Comptes, Monsieur Antoon Bonte et décide de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes la société anonyme de droit luxembourgeois LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A avec siège social à L-2538 Luxembourg, 3, rue Nicolas Simmer, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 83.527.

La durée de son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Malhomme, L. Moras, S. Lai, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2004, vol. 145S, fol. 96, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 décembre 2004.

P. Bettingen.

(106299.3/202/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

TTI PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.

R. C. Luxembourg B 62.181.

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TTI PARTICIPATIONS S.A., avec siège social à L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 4 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 195 du 31 mars 1998, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 62.181. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 27 juillet 1999, publié au Mémorial C numéro 826 du 6 novembre 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Natacha Steuermann, employée privée, demeurant à Grevenmacher.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Chantal Fondeur, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Roland Ebsen, comptable, demeurant à Grevenmacher.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves à L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss, et modification la première phrase de l'article 2 des statuts.

2. Divers.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves à L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article deux des statuts comme suit:

«**Art. 2. (Première phrase).** Le siège social est établi dans la commune de Biver.»

La résolution qui précède a été prise à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de huit cents euros (EUR 800,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Steuermann, C. Fondeur, R. Ebsen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, vol. 146S, fol. 1, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 décembre 2004.

P. Bettingen.

(106142.3/202/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

S.D.E.T. ADVISORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 16, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 51.545.

L'an deux mille quatre, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme S.D.E.T. ADVISORS S.A., ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 16, rue Dicks, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 51.545, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 juin 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 20 septembre 1995, numéro 470.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 23 janvier 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 2 septembre 2002, numéro 1269.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Solange Del'Vecchio, conseiller financier, avec adresse professionnelle à L-1417 Luxembourg, 16, rue Dicks.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sylvia Hennericy, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Yves de Vos, juriste, demeurant à L-6858 Münschecker, 11, am Bierg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront, le cas échéant, pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article 12 des statuts afin de remplacer «commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale» par «réviseurs d'entreprises nommés par le conseil d'administration».

2.- Divers

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de changer le libellé de l'article 12 des statuts comme suit: «Les opérations de la société sont surveillées, conformément aux dispositions légales en vigueur, par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par le conseil d'administration. Le nombre de réviseurs d'entreprises ainsi que la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Del'Vecchio, S. Hennericy, Y. de Vos, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2004, vol. 145S, fol. 95, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 décembre 2004.

P. Bettingen.

(106135.2/202/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

TREND S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.

H. R. Luxemburg B 87.074.

Im Jahre zweitausendvier, den ersten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtswohnsitz zu Niederanven,

Versammelten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung die Gesellschafter, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft TREND S.A. mit Sitz in L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch, eingetragen in Handelsregister Luxemburg, unter der Sektion B und der Nummer 87.074, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Martine Weinandy, mit Amtswohnsitz in Clervaux, am 11. August 1993, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 504 vom 25. Oktober 1993, ein letztes Mal abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 15. Januar 2002, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1008 vom 2. Juli 2002.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Natacha Steuermann, Privatbeamtin, wohnhaft in Grevenmacher.

Der Vorsitzende beruft zum Schiffführer Fräulein Chantal Fondeur, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxembourg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Frau Marie-Christine Potti, Geschäftsfrau, mit professioneller Adresse in Luxembourg.

Die Vorsitzende stellt unter der Zustimmung der Versammlung fest:

1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Die Anwesenheitsliste, von den Mitgliedern des Versammlungs-vorstandes und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt ebenso wie die von den Parteien und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichneten etwaigen Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

3. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

Erweiterung des Gesellschaftszweckes und dementsprechende Änderung von Artikel 3 der Satzung.

Gemäss der Tagesordnung hat die Versammlung folgenden Beschluss gefasst.

Erster und einziger Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Gesellschaftszweck zu erweitern und somit lautet Artikel 3 der Satzung nunmehr wie folgt:

«**Art. 3. Zweck.** Zweck der Gesellschaft ist:

- der Verkauf von Nahrung und von Pferde- und Reitartikeln, von Sportartikeln und Sportkleidung, von Zubehör, Geschenkartikeln und Eisenwaren,
- der nationale und internationale Transport sowie die Weitergabe von Transportaufträgen (auxiliaire de transports),
- der An- und Verkauf von Getränken,
- der Lebensmittelhandel, die Verwaltung einer Agentur für Lebensmittel sowie der Im- und Export von Lebensmitteln.

Zweck der Gesellschaft ist auch das Durchführen von jeglichen Finanzoperationen, insbesondere Zeichnung, Erwerb, Uebertragung, Verkauf, Titrierung von (a) Mobilienwerten (darstellend eine Schuld oder andere) welche ausgestellt wurden von internationalen Organismen und Institutionen, durch unabhängige Staaten, durch öffentliche oder private Unternehmen sowie durch andere Rechtsgebilde und (b) Aktiva und/oder Guthaben jedwelcher anderer Art und Sorte.

Unbeschadet von allem Vorstehenden kann die Gesellschaft ihre Mittel namentlich verwenden zur Bildung, zur Verwaltung, zur Verwertung, zum Erwerb und zur Liquidation von jedwelchen Wertpapieren und anderen finanziellen Mitteln; sie kann sich an der Gründung, an der Weiterentwicklung und/oder der Kontrolle eines jedwelchen Unternehmens beteiligen; sie kann mittels Einlage, Zeichnung, fester Uebernahme oder Kaufoption oder mittels jeglichen anderen Mitteln jegliche Wertpapiere oder anderen finanziellen Mittel erwerben; sie kann selbe durch Verkauf, Zession, Tausch oder anderswie veräussern; sie kann denjenigen Gesellschaften an welchen sie beteiligt ist jegliche Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Garantie gewähren; sie kann Schuldverschreibungen und Mobilienwerte jedwelcher Art in jeglichen Devisen ausstellen und auf jegliche anderen Art und Weisen Darlehen aufnehmen; sie kann sich an Swapverträgen beteiligen, im Hinblick auf die Absicherung der Zahlung oder der Rückzahlung einer jeglichen Summe, welche durch die Gesellschaft geschuldet ist aufgrund von oder im Zusammenhang mit Schuldverschreibungen jedwelcher Art welche von Zeit zu Zeit durch die Gesellschaft ausgestellt werden, kann die Gesellschaft auf ihre Mittel und Rechte Pfand, Hypothek oder jedwelche anderen Garantien bestellen.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft jedwelche Techniken und Mittel im Zusammenhang mit ihren Gütern und/oder ihren Investitionen anwenden, welche eine leistungskräftige Verwaltung derselben erwirken, einbegriffen sämtliche Techniken und Mittel um selbe abzusichern gegen Kurswechselrisiko und Zinsrisiko.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft jegliche Mittel zur Kontrolle und Aufsicht anwenden und jegliche Handlung finanzieller, mobiliarer, immobilärer, geschäftlicher und industrieller Art durchführen welche sie als nützlich erachtet zur Durchführung und zur Entwicklung ihres Gesellschaftszweckes.»

und in französischer Sprache:

«**Art. 3. Objet.** La société a pour objet:

- la vente d'aliments équestres et d'équitation, d'articles et de vêtements de sport, d'accessoires, d'articles de cadeaux et de quincaillerie;
- le transport national et international ainsi que l'auxiliaire de transport de marchandises;
- l'achat et la vente de boissons,
- le commerce de produits alimentaires, l'exploitation d'une agence commerciale, ainsi que l'import et export de produits alimentaires.

La société a également pour objet la réalisation de toutes opérations financières, notamment la souscription, l'acquisition, le transfert, la vente et la titrisation de (a) valeurs mobilières (représentant une dette ou autres) émises par des organismes et institutions internationales, des Etats souverains, des entreprises publiques ou privées ainsi que d'autres entités juridiques et (b) actifs et/ou de créances de tout autre genre ou nature.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur, à l'acquisition et à la liquidation de tous titres et autres instruments financiers; participer à la création, au développement et/ou au contrôle de toute entreprise; acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toutes autres manières, tous titres ou autres instruments financiers; les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; accorder tout concours, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation; émettre des obligations et valeurs mobilières de toutes sortes en toutes devises et emprunter de toute autre manière; être partie à des contrats de swap et donner en gage, hypothéquer ou concéder de toute autre façon des garanties sur ses biens et ses droits afin de garantir le paiement ou le remboursement de toute somme due par la société au titre ou en rapport avec des titres obligataires de toute nature émis de temps à autre par la société.

D'une façon générale, la société pourra utiliser toutes techniques et tous instruments relatifs à ses biens et/ou ses investissements permettant une gestion efficace de ceux-ci, y compris toutes techniques et tous instruments pour la protéger contre des risques de change et des risques de taux d'intérêts.

En général, la société pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toute opération financière, mobilière, immobilière, commerciale et industrielle qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social.»

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch die Vorsitzende geschlossen.

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf siebenhundert Euro (EUR 700,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: N. Steuermann, C. Fondev, M.-C. Potti, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004, vol. 145S, fol. 90, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 6. Dezember 2004.

P. Bettingen.

(106362.3/202/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

**CEPAL, SOCIETE DE GESTION DU PATRIMOINE DE LA CENTRALE PAYSANNE
LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 13.879.

L'an deux mille quatre, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme SOCIETE DE GESTION DU PATRIMOINE DE LA CENTRALE PAYSANNE LUXEMBOURGEOISE, en abrégé, CEPAL, ayant son siège social à Luxembourg, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Robert Elter, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 15 octobre 1955, publié au Mémorial C numéro 82 du 9 novembre 1955 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 782 du 23 mai 2002.

L'assemblée est présidée par Marco Gaasch, agriculteur, demeurant à Nothum, qui désigne comme secrétaire Monsieur Marc Fisch, agriculteur, demeurant à Calmus,

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur François Jacques, avocat, demeurant à Luxembourg,

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que 999.995 actions sur un million sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Modification des conditions de transfert de siège.

Transfert du siège social et modification afférente de l'article 2 des statuts.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier les conditions de transfert de siège. En conséquence la deuxième phrase de l'article 2 des statuts est supprimée et remplacée par le texte suivant:

«Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la localité du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, le Conseil d'Administration, en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, pourra transférer provisoirement le siège social dans un autre pays mais le siège sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare (Agrocenter).

En conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Mersch.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ huit cent trente (830.-) euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: M. Gaasch, M. Fisch, F. Jacques, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 17 décembre 2004, vol. 429, fol. 78, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 décembre 2004.

U. Tholl.

(107263.3/232/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

**CEPAL, SOCIETE DE GESTION DU PATRIMOINE DE LA CENTRALE PAYSANNE
LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 13.879.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 14 décembre 2004, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

U. Tholl.

(107273.3/232/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

HARMONIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 105.080.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le treize décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1.- La société anonyme de droit luxembourgeois INTERNATIONALE DE GESTION S.A., ayant son siège social à Luxembourg;

ici représentée par Monsieur Fons Mangen, Réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- La société anonyme de droit luxembourgeois RAMLUX S.A., ayant son siège social à Luxembourg;

ici représentée par Monsieur Fons Mangen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps qu'elles.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination HARMONIS S.A.

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet

3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, l'émission des obligations enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée.

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social

Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), divisé en 3.100 (trois mille cent) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Modification du capital social

6.1. Le capital autorisé est fixé à EUR 250.000.000.- (deux cent cinquante millions d'euros) qui sera divisé en 25.000.000 (vingt-cinq millions) d'actions sans désignation de valeur nominale.

6.2. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.3. En outre le conseil d'administration est, pendant une période se terminant le 31 décembre 2005, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

6.4. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

6.5. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

6.6. En cas d'indivision ou au cas où la propriété d'une action serait démembrée, les indivisaires ou autres titulaires de droits désigneront parmi eux un représentant commun pour assister aux assemblées; à défaut, ils seront privés du droit de vote. En cas d'usufruit, le droit de vote appartiendra à l'usufruitier à l'exclusion du nu-proprétaire.

Art. 7. Versements

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions

Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration

10.1. La société est administrée par un conseil composé de cinq membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, ou tout autre moyen de communications électroniques, les deux derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales

Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes

Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, liquidation

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale

Art. 23. Disposition générale

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2005.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2006.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 3.100 (trois mille cent) actions comme suit:

1.- INTERNATIONALE DE GESTION S.A.:	3.099 actions
2.- RAMLUX S.A.:	1 action
Total:	3.100 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée au L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2010:

a) Monsieur Paul Munchen, administrateur de sociétés, né à Luxembourg le 29 juin 1939, demeurant à L-2630 Luxembourg, 186, rue de Trèves;

b) Monsieur Jean-Marie Laurent Josi, administrateur de sociétés, né à Bruxelles (Belgique) le 10 juin 1964, demeurant à B-1150 Bruxelles (Belgique), 42, Avenue Yvan Lutens;

c) Monsieur Fons Mangen, Réviseur d'entreprises, né à Ettelbruck le 17 juin 1958, demeurant à L-9088 Ettelbruck, 147, rue de Warken;

d) Monsieur Alex Schmitt, Avocat, né à Luxembourg le 24 mars 1953, demeurant à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée;

e) Monsieur François Pauly, directeur de banque, né à Luxembourg le 30 juin 1964, demeurant à L-1937 Luxembourg, 11, rue Auguste Liesch.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, Boulevard de la Foire.

4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Mangen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, vol. 23CS, fol. 5, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

J. Elvinger.

(107137.3/211/199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

**SERVICES ET ASSISTANCE COMPTABLES «CODUCAL», S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 105.079.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

STYREFIN A.G., une société de droit du Liechtenstein, avec siège social à Vaduz (Liechtenstein), ici représentée par Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration lui délivrée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité unipersonnelle qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité unipersonnelle, ainsi que les présents statuts.

La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 2. La société a pour objet la réalisation pour le compte de tiers, l'organisation de services comptables et le conseil en ces matières, l'ouverture, la tenue, la centralisation et la clôture des écritures comptables propres à l'établissement de comptes, la détermination des résultats et la rédaction des comptes annuels dans la forme requise par les dispositions légales en la matière, à l'exception toutefois de travaux d'expertise comptable.

La société pourra aussi prêter tous services de bureau généralement pour le compte de tiers, personnes physiques ou morales, ainsi que la sous-location et mise à disposition à ces tiers de locaux et d'installations de bureau, à l'exception toutefois de travaux d'expertises comptables et de toutes activités de domiciliation de société.

D'une façon générale la société pourra, dans les limites ci-dessus spécifiées, effectuer toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui rentrent dans son objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'accomplissement ou l'extension.

La société pourra exercer son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra enfin s'intéresser par voie de participation, de financement ou autrement, à toute entreprise indigène ou étrangère poursuivant en tout ou partie une activité analogue, similaire ou connexe à ce services. La société peut participer à la création et au

développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

Art. 3. La société prend la dénomination de SERVICES ET ASSISTANCE COMPTABLES «CODUCAL» S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé unique, qui aura tous pouvoirs d'adapter le présent article.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (12.400 EUR) représenté par cent (10) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (124 EUR) chacune, entièrement souscrites par STYREFIN A.G., prénommée.

Ces parts ont été intégralement libérés par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Art. 6. Les parts sociales peuvent être cédées sous seing privé.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 8. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon les cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(nt) la durée de leur mandat.

Le ou les gérants sont révocables ad nutum.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal écrit ou établi par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 14. L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire du bilan.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais et charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par l'associé unique, ou selon le cas, par l'assemblée des associés constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 16. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les dispositions légales de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, s'appliquent.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont assumés par elle mis en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros.

Résolutions prises par le constituant

- 1) L'adresse de la société est fixée au 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg.
- 2) La société sera gérée par Madame Maggy Kohl-Birget, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim,
- 3) La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Goebel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, vol. 23CS, fol. 3, case 10. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

J. Elvinger.

(107146.3/211/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

QNB INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 102.895.

In the year two thousand and four, on the twenty-sixth of October.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

QATAR NATIONAL BANK SAQ, a joint stock company incorporated and existing under the laws of the State of Qatar, having its registered office at P.O. Box 1000, Doha, Qatar, with registered number 27939, registered with the Commercial Register of the Ministry of Economy and Commerce of Qatar under number 21,

here represented by Mrs Florence Bal, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Doha, Qatar, on 26 October 2004, which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of QNB INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 102.895, incorporated pursuant to a notarial deed, on 19 August 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation have not yet been modified.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) up to one hundred two million seventy-three thousand five hundred seventy-five euros (EUR 102,073,575.-) through the issue of four million eighty-two thousand four hundred forty-three (4,082,443) shares of the Company with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, for a total value of one hundred two million sixty-one thousand seventy-five euros (EUR 102,061,075.-).

The new shares are subscribed by QATAR NATIONAL BANK SAQ, prenamed, here represented by Mrs Florence Bal.

The shares subscribed are paid up through a contribution in kind consisting of (1) seventy million and one (70,000,001) shares with a fair market value of one hundred two million eleven thousand seventy-five euros (EUR 102,011,075.-) of DECKBOOK LIMITED, a company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 51, Grosvenor Street, London W1K 3HH, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies in England and Wales under number 5120721, and (2) fifty thousand euros (EUR 50,000.-) worth Fixed Rate Eurobonds issued by EUROPEAN INVESTMENT BANK at an interest rate of 4% and a maturity date fixed at 15 April 2009, registered under ISIN number XS0093014610.

As a consequence of such contribution, 100% of the share capital of the company DECKBOOK LIMITED is owned by the Company.

The proof of the existence and the value of the contribution have been produced to the undersigned notary.

The total contribution of one hundred two million sixty-one thousand seventy-five euros (EUR 102,061,075.-) is entirely allocated to the share capital.

Second resolution

As a consequence of the above mentioned capital increase, article 6 of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 6.** The Company's share capital is set at one hundred two million seventy-three thousand five hundred seventy-five euros (EUR 102,073,575.-) represented by four million eighty-two thousand nine hundred forty-three (4,082,943) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Proportional capital duty exemption request

Considering that the first resolution concerns an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company through a contribution in kind consisting of shares of a company having its registered office in an European Union Member State (the «English Company») and considering that after such capital increase, the Company is holding 100% of the shares of the English Company, the Company refers to Article 4.2 of the law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, and requests the exemption on the proportional capital duty in connection with the contribution of the shares of the English Company to the Company.

The contribution in kind of the fifty thousand euros (EUR 50,000.-) worth Fixed Rate Eurobonds issued by European Investment Bank will be subject to the Luxembourg 1% capital duty.

The costs which the Company incurs by reason of the present capital increase are estimated at EUR 10,000.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatre, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

QATAR NATIONAL BANK SAQ, une joint stock company constituée et régie par la loi de l'Etat du Qatar, ayant son siège social à P.O. Box 1000, Doha, Qatar, enregistrée sous le numéro 27939, et au Registre Commercial du Ministère de l'Economie et du Commerce du Qatar sous le numéro 21,

ici représentée par Mademoiselle Florence Bal, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Doha, Qatar, le 26 octobre 2004. La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de QNB INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 102.895, constituée suivant acte notarié, en date du 19 août 2004, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) pour le porter à cent deux millions soixante-treize mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 102.073.575) par l'émission de quatre millions quatre-vingt deux mille quatre cent quarante-trois (4.082.443) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, pour une valeur totale de cent deux millions soixante et un mille soixante-quinze euros (EUR 102.061.075,-).

Les nouvelles parts sociales sont souscrites par QATAR NATIONAL BANK SAQ, susmentionnée, ici représentée par Mademoiselle Florence Bal.

Les parts sociales ainsi souscrites sont libérées par un apport autre qu'en numéraire consistant en (1) soixante-dix millions et une (70.000.001) parts sociales, ayant une valeur de marché de cent deux millions onze mille soixante-quinze euros (EUR 102.011.075,-), de DECKBOOK LIMITED, une société régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à 51, Grosvenor Street, Londres W1K 3HH, Royaume-Uni, inscrite au Registrar of Companies d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 5120721, et (2) cinquante mille euros (EUR 50.000,-) d'euro-obligations à intérêt fixe émis par EUROPEAN INVESTMENT BANK à un taux d'intérêt de 4% et une échéance fixée au 15 avril 2009, enregistrées sous le numéro XS0093014610.

A la suite de cet apport, 100% du capital social de la société DECKBOOK LIMITED sont détenus par la Société.

Les documents justificatifs de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

L'apport total de cent deux millions soixante et un mille soixante-quinze euros (EUR 102.061.075,-) est entièrement alloué au capital social.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cent deux millions soixante-treize mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 102.073.575,-) représenté par quatre millions quatre-vingt deux mille neuf cent quarante-trois (4.082.943) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Requête en exonération du droit proportionnel

Compte tenu du fait que la première résolution concerne une augmentation de capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de toutes les parts sociales d'une société de capitaux ayant son siège dans un Etat Membre de l'Union Européenne (la «Société Anglaise») et compte tenu qu'à la suite de l'augmentation de capital réalisée, la Société détient 100% des parts sociales de la Société Anglaise, la Société requiert sur la base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, l'exonération du droit proportionnel d'apport concernant l'apport des parts sociales de la Société Anglaise à la Société.

L'apport autre qu'en numéraire de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) d'euro-obligations à intérêt fixe émis par EUROPEAN INVESTMENT BANK sera assujéti au droit d'apport luxembourgeois de 1%.

Le montant des frais qui incombent à la Société en raison de la présente augmentation de capital est estimée à EUR 10.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Bal, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 novembre 2004, vol. 429, fol. 17, case 10. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 novembre 2004

H. Hellinckx.

(106602.3/242/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

QNB INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 102.895.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 novembre 2004.

H. Hellinckx.

(106605.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

AGRICONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 6.597.

L'an deux mille quatre, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1) La société coopérative ORGANISATION POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET LA PROMOTION DE L'AGRICULTURE, en abrégé, DELPA, ayant son siège social à Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches, Ici représentée par son conseil d'administration,

2) La société anonyme SOCIETE DE GESTION DU PATRIMOINE DE LA CENTRALE PAYSANNE LUXEMBOURGEOISE, en abrégé CEPAL, ayant son siège social à Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches, Ici représentée par son conseil d'administration.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- La société à responsabilité limitée AGRICONSULT, ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Albert Stremmer, alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 11 avril 1964, publié au Mémorial C numéro 45 du 1^{er} juin 1964, et ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 27 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 750 du 16 mai 2002.

II.- Le capital social est fixé à cinquante mille (50.000.-) euros, représenté par vingt (20) parts sociales, d'une valeur nominale de deux mille cinq cents (2.500.-) euros chacune.

Ces parts se répartissent comme suit:

1. ORGANISATION POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET LA PROMOTION DE L'AGRICULTURE, en abrégé DELPA, société coopérative, ayant son siège social à L-2980 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches, dix parts	10
2. SOCIETE DE GESTION DU PATRIMOINE DE LA CENTRALE PAYSANNE LUXEMBOURGEOISE, en abrégé CEPAL, société anonyme, ayant son siège social à L-2980 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches, dix parts	10
Total: vingt parts	20

Sur ce, les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se déclarent dûment convoqués et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Résolution unique

Les comparants décident de transférer le siège social de Luxembourg à L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare (Agrocen-ter).

En conséquence, la première phrase de l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Mersch.»

Frais

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de huit cents (800.-) euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 15 décembre 2004, vol. 429, fol. 72, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 décembre 2004.

U. Tholl.

(107249.3/232/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

AGRICONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 6.597.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 14 décembre 2004, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

U. Tholl.

(107251.3/232/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

SDT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 88.874.

L'an deux mille quatre, le sept décembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SDT S.A. avec siège social à L-8435 Steinfort, 2 rue du Kiem, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 88.874, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 août 2002, publié au Mémorial Recueil C des Sociétés et Associations page 73260 de l'année 2002,

Modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 février 2004, publié au Mémorial Recueil C des Sociétés et Associations, page 19098 de l'année 2004.

L'Assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Mademoiselle Stéphanie Delonnoy, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida Muhovic, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sonia Livoir, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de la société de Steinfort à Windhof et modification du deuxième alinéa de l'article 2 des statuts.

2) Fixation du siège social.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Steinfort à Windhof et de modifier par conséquent le deuxième alinéa de l'article deux des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. (deuxième alinéa). La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Windhof.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-8399 Windhof, 6 rue d'Arlon.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à cinq cents euros (500,- euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Delonnoy, A. Muhovic, S. Livoir, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 décembre 2004, vol. 902, fol. 98, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 2004.

A. Biel.

(106659.3/203/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

SDT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 88.874.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel.

(106660.3/203/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

N&W, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 102.141.

RECTIFICATIF

Concernant l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 octobre 2004

L'an deux mille quatre, le premier décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

N&W GLOBAL VENDING (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll à L-1471 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.328,

ici représentée par Monsieur Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 27 octobre 2004,

(ci-après dénommé l'Associé Unique).

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, a été annexée à l'acte d'assemblée générale extraordinaire en date du 27 octobre 2004 de la Société (l'Acte), numéro 1832/04 du répertoire du notaire soussigné et a été soumis avec l'Acte aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acter que:

- l'Acte, en sa deuxième résolution, tant dans la version anglaise que la version française, comportait une erreur matérielle à l'endroit de la valeur de l'apport qui doit être d'un montant de EUR 138.300.397 et non comme indiqué de EUR 138.331.167;

- il y a dès lors lieu de remplacer dans la deuxième résolution, sous l'intitulé «souscription et paiement», le montant des Actifs et Passifs à tous les endroits où ils apparaissent, par «138.300.397» et le montant de la prime d'émission, à tous les endroits où il apparaît, par «138.200.397».

Dont acte, fait et passé, à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-F. Bouchoms, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 décembre 2004, vol. 429, fol. 64, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 décembre 2004.

H. Hellinckx.

(106334.2/242/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

INTERNATIONAL RADIO NETWORKS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 75.960.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2004

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.
- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de leur poste d'administrateurs, et ce avec effet immédiat.
- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires, Monsieur Maurizio Manfredi, employé privé, demeurant au 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg, Madame Sandrine Langgartner, employée privée, demeurant au 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg et Madame Audrey Lejail, employée privée, demeurant au 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg. Leur mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Le 31 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01281. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004250.3/655/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

SILINF S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 82.255.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01625, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2005.

Signature.

(004393.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

ING RPFFB SOPARFI FINCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 95.511.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01526, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ING RPFFB SOPARFI FINCO, S.à r.l.

Signatures

(004480.3/655/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

ESI RATED S.A., Société Anonyme.

Share capital: EUR 125,000.-.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 84.863.

In the year two thousand four, on the third day of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of ESI RATED S.A. (the Company), a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing Hespérange, on 28 November 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number C - 490 of 28 March 2002 on page 23474.

The Meeting is opened at 11.45 a.m. with Henri Wagner, lawyer, residing in Luxembourg as chairman. The chairman appoints Frank Mausen, lawyer, residing in Luxembourg, as secretary of the Meeting. The Meeting elects Anne-Marie Nicolas, lawyer, residing in Luxembourg as scrutineer of the Meeting. The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will be signed by the shareholders present and/or the holders of powers of attorney who represent the shareholders who are not present and the members of the Bureau. The said list as well as the powers of attorney, after having been signed ne varietur by the persons who represent the shareholders who are not present and the undersigned notary, will remain attached to these minutes.

II. It appears from the attendance list that all 125 (one hundred twenty-five) shares in registered form with a par value of EUR 1,000 (one thousand Euro) each, representing the entire subscribed share capital of the Company of EUR 125,000 (one hundred twenty-five thousand Euro) are present or duly represented at the Meeting. The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to, the Meeting. The Meeting decides to waive the convening notices. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda set out below.

III. The agenda of the Meeting is the following:

1. Amendment of article 1 of the Company's articles of incorporation by including the following wording at the end of article 1:

«, qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation (the Securitisation Act 2004).»

2. Replacement of the wording of article 4 of the Company's articles of incorporation by the following wording:

«**Art. 4. Corporate objects.** The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004. To that effect, the Company may, inter alia, acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or property of claims, receivables and/or other goods or assets, either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities of any kind whose value or return is linked to these risks.

The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, the claims, receivables and/or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments or by binding itself by any other means.

The Company may proceed to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above). The Company may further acquire, hold and dispose of interests in partnerships, limited partnerships, trusts, funds and other entities.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds, debentures, certificates, warrants and any kind of debt including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

In accordance with, and to the extent permitted by, the Securitisation Act 2004, the Company may also give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of these assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets, unless permitted by the Securitisation Act 2004.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects, to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.»

3. Amendment of article 13 of the Company's articles of incorporation by replacing the first sentence of article 13 by the following wording:

«**Art. 13. Powers of the board of directors of the Company.** The board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitisation Act 2004. In accordance with the Securitisation Act 2004, the board of directors of the Company is entitled to create one or more compartments corresponding each to a separate and distinct part of the Company's estate (patrimoine).»

4. Replacement of the wording of article 17 of the Company's articles of incorporation by the following wording:

«**Art. 17. External Auditor.** The operations of the Company shall be supervised by one or more independent external auditors (réviseurs d'entreprises).

The auditor(s) shall be appointed by the board of directors of the Company in accordance with the Securitisation Act 2004. The board of directors of the Company will determine their number, their remuneration and the term of their office.»

5. Amendment of article 22 of the Company's articles of incorporation by including the following wording at the end of article 22:

«and the Securitisation Act 2004.»

6. Miscellaneous.

IV. After deliberation, the Meeting passes the following resolutions by an unanimous vote:

First resolution

The Meeting resolves to approve the amendment of article 1 of the Company's articles of incorporation by including the following wording at the end of article 1:

«, qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation (the Securitisation Act 2004).»

Second resolution

The Meeting resolves to approve the replacement of the wording of article 4 of the Company's articles of incorporation by the following wording:

«Art. 4. Corporate objects. The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004. To that effect, the Company may, inter alia, acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or property of claims, receivables and/or other goods or assets, either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities of any kind whose value or return is linked to these risks.

The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, the claims, receivables and/or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments or by binding itself by any other means.

The Company may proceed to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above). The Company may further acquire, hold and dispose of interests in partnerships, limited partnerships, trusts, funds and other entities.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds, debentures, certificates, warrants and any kind of debt including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

In accordance with, and to the extent permitted by, the Securitisation Act 2004, the Company may also give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of these assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets, unless permitted by the Securitisation Act 2004.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects, to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.»

Third resolution

The Meeting resolves to approve the amendment of article 13 of the Company's articles of incorporation by replacing the first sentence of article 13 by the following wording:

«Art. 13. Powers of the board of directors of the Company. The board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitisation Act 2004. In accordance with the Securitisation Act 2004, the board of directors of the Company is entitled to create one or more compartments corresponding each to a separate and distinct part of the Company's estate (patrimoine).»

Fourth resolution

The Meeting resolves to approve the replacement of the wording of article 17 of the Company's articles of incorporation by the following wording:

«Art. 17. External Auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or more independent external auditors (réviseurs d'entreprises).

The auditor(s) shall be appointed by the board of directors of the Company in accordance with the Securitisation Act 2004. The board of directors of the Company will determine their number, their remuneration and the term of their office.»

Fifth resolution

The Meeting resolves to approve the amendment of article 22 of the Company's articles of incorporation by including the following wording at the end of article 22:

«and the Securitisation Act 2004.»

There being no further business on the agenda, the chairman closes the Meeting at 12.00 p.m.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trois novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de ESI RATED S.A. (la Société), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, constituée suivant acte notarié reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, le 28 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro C - 490 du 28 mars 2002 à la page 23474.

La séance est ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Henri Wagner, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Frank Mausen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg. L'Assemblée choisit comme scrutateur Anne-Marie Nicolas, avocat, demeurant à Luxembourg. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment ensemble le Bureau.

Le Bureau étant ainsi constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux ressortent d'une liste de présence, signée par les actionnaires et/ou les mandataires des actionnaires représentés en vertu de procurations émises par ces derniers et par les membres du Bureau. Cette liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés et par le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes minutes.

II. Il résulte de cette liste de présence que les 125 (cent vingt-cinq) actions ayant chacune une valeur nominale de EUR 1.000 (mille Euros) représentant l'intégralité du capital social souscrit d'un montant de EUR 125.000 (cent vingt-cinq mille Euros) de la Société sont présentes ou représentées à la présente Assemblée. Les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour antérieurement à l'Assemblée. L'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation. L'Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, indiqués ci-après.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 1^{er} des statuts de la Société par l'ajout des termes suivants à la fin de l'article 1^{er}:

«ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (la Loi sur la Titrisation de 2004).»

2. Remplacement des termes de l'article 4 des statuts de la Société par les termes suivants:

«**Art. 4. Objet social.** La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004. A cet effet, la Société peut, entre autres, acquérir ou assumer, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la détention de titres, de créances et de tous biens, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels ainsi que ceux liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques.

La Société peut prendre en charge ces risques en acquérant par tous moyens les titres, créances et/ou biens, en garantissant les dettes ou les engagements ou en s'obligeant de toute autre manière.

La Société peut procéder à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment d'actifs tels que ceux définis aux paragraphes (i) et (ii) ci-dessus). La Société peut aussi acquérir, détenir ou céder des participations dans des sociétés de personnes ou d'autres entités.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, de warrants et tout type de créance, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émis-

sions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société.

Conformément à, et dans la mesure permise par, la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut également consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris leur «trustee» ou mandataire, s'il y en a) et/ou toute entité participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne pourra nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires.

La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leur sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.»

3. Modification de l'article 13 des statuts de la Société par le remplacement de la première phrase de l'article 13 par les termes suivants:

«**Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration de la Société.** Le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004, le conseil d'administration de la Société peut créer un ou plusieurs compartiments correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société.»

4. Remplacement des termes de l'article 17 des statuts de la Société par les termes suivants:

«**Art. 17. Réviseur d'entreprises.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendants.

Le ou les réviseurs seront nommés par le conseil d'administration conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Le conseil d'administration déterminera leur nombre, leur rémunération et les conditions dans lesquelles ils assumeront leurs fonctions.»

5. Modification de l'article 22 des statuts de la Société par le rajout des termes suivants à la fin de l'article 22: «ainsi qu'à la Loi sur la Titrisation de 2004.»

6. Divers.

Après délibération, l'Assemblée prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'approuver la modification de l'article 1^{er} des statuts de la Société par l'ajout des termes suivants à la fin de l'article 1^{er}:

«ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (la Loi sur la Titrisation de 2004).»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le remplacement des termes de l'article 4 des statuts de la Société par les termes suivants:

«**Art. 4. Objet social.** La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Loi sur la Titrisation de 2004. A cet effet, la Société peut, entre autres, acquérir ou assumer, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la détention de titres, de créances et de tous biens, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels ainsi que ceux liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques.

La Société peut prendre en charge ces risques en acquérant par tous moyens les titres, créances et/ou biens, en garantissant les dettes ou les engagements ou en s'obligeant de toute autre manière.

La Société peut procéder à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment d'actifs tels que ceux définis aux paragraphes (i) et (ii) ci-dessus). La Société peut aussi acquérir, détenir ou céder des participations dans des sociétés de personnes ou d'autres entités.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, de warrants et tout type de créance, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émis-

sions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société.

Conformément à, et dans la mesure permise par, la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut également consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris leur «trustee» ou mandataire, s'il y en a) et/ou toute entité participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne pourra nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires.

La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leur sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'approuver la modification de l'article 13 des statuts de la Société en remplaçant la première phrase de cet article 13 par les termes suivants:

«**Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration de la Société.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004, le conseil d'administration de la Société peut créer un ou plusieurs compartiments correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le remplacement des termes de l'article 17 des statuts de la Société par les termes suivants:

«**Art. 17. Réviseur d'entreprises.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendants.

Le ou les réviseurs seront nommés par le conseil d'administration conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Le conseil d'administration déterminera leur nombre, leur rémunération et les conditions dans lesquelles ils assumeront leurs fonctions.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'approuver la modification de l'article 22 des statuts de la Société par le rajout des termes suivants à la fin de l'article 22:

«ainsi qu'à la Loi sur la Titrisation de 2004.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le président lève la séance à 12.00 heures.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes personnes comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Wagner, F. Mausen, A.-M. Nicolas, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 12 novembre 2004, vol. 429, fol. 24, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 novembre 2004.

H. Hellinckx.

(106326.3/242/320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

ESI RATED S.A., Société Anonyme.

Capital Social: EUR 125.000,-.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 84.863.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 novembre 2004.

H. Hellinckx.

(106331.3/242/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

ELECTRO-STUGALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 82.240.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 3 juin 2004

1. L'assemblée générale a nommé avec effet immédiat Monsieur Fernand Hemmen, employé privé, né le 14 octobre 1958 à Luxembourg, demeurant à 19, rue des Violettes, L-8023 Strassen et Monsieur Joël Schons, employé privé, né le 29 janvier 1973 à Luxembourg, demeurant à 7, rue de Mondorf, L-5470 Wellenstein, comme administrateurs.

Leurs mandats s'achèvent en même temps que celui des autres administrateurs de la société, à savoir immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2007 (deux mille sept).

2. L'assemblée générale a renouvelé le mandat du commissaire aux comptes, M. Félix Schmitz, comptable, né le 18 décembre 1930 à Luxembourg, demeurant à L-5862 Hesperange, 8A, rue de la Montagne, jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale devant statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01549. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004443.3/280/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

SANDWICHERIE-BAR L'ECLIPSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 4-6, boulevard d'Avranches.
R. C. Luxembourg B 88.741.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01329, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Signature.

(004444.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

ROA IMMOBILIERE & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4251 Esch-sur-Alzette, 17, rue du Moulin.
R. C. Luxembourg B 57.004.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01632, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Signature.

(004445.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

SANDWICHERIE-BAR L'ECLIPSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 4-6, boulevard d'Avranches.
R. C. Luxembourg B 88.741.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01364, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Signature.

(004448.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

SOLETANCHE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 42.847.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03373, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Signature.

(004449.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

SOLETANCHE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 42.847.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03376, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Signature.

(004451.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

SOLETANCHE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 42.847.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03379, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Signature.

(004454.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

CAMBRIDGE (INTERNATIONAL) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 72.187.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03363, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Signature.

(004456.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

FALLSON HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 58.699.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03369, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Signature.

(004457.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

FALLSON HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 58.699.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03371, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Signature.

(004458.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

FALLSON HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 58.699.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03372, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Signature.

(004459.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

FAMILY SIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.967.

Le bilan au 31 octobre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02934, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(004461.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

FINLUX CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 80.439.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02941, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(004462.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

FINLUX CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 80.439.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02942, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(004464.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

JORDAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.864.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02470, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(004465.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

JORDAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.864.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02472, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(004466.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (1) - IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2) S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 87.506.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02321, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

Signatures.

(004468.3/850/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 87.219.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005 réf. LSO-BA02311, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

Signature.

(004469.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 87.221.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02304, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

Signature.

(004470.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 91.985.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 3 décembre 2004

François Arzac informe le Conseil de sa démission de son mandat d'administrateur avec effet à la fin de l'année 2004. Il note la reprise de l'activité et des résultats et adresse ses remerciements à toute la banque.

Michel Le Masson s'associe aux paroles de remerciement de François Arzac. Il informe le Conseil de sa démission de son mandat d'administrateur avec effet au 31 décembre 2004; son changement de fonction à compter du 1^{er} janvier 2005 et ses nouvelles attributions étant incompatibles avec l'exercice d'un tel mandat.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

Pour extrait conforme

G. Fromont / G. Normand

Administrateur-Délégué / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03220. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004471.3/1024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

ASSOCIATED CONSULTING ENGINEERS (HOLDING) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 14.171.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA02002, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

Signature.

(004404.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

14004

SUREAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 49.114.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01296, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(004472.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

SUREAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 49.114.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01297, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(004474.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

SUREAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 49.114.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01298, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(004475.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

SUREAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 49.114.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01299, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(004476.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

NAVITEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 65.361.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01303, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(004477.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

14005

NAVITEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 65.361.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01304, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(004478.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

TRUPIAL INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 44.669.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01525, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2004.

TRUPIAL INVEST S.A.

Signatures

(004479.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

ING RPFFB SOPARFI C, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 95.513.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01527, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ING RPFFB SOPARFI C, S.à r.l.

Signatures

(004481.3/655/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

ING RPFFB SOPARFI B, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 95.512.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01528, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ING RPFFB SOPARFI B, S.à r.l.

Signatures

(004482.3/655/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

INTFIDECO, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 24.884.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02549, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2005.

INTFIDECO

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(004557.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

N & W GLOBAL VENDING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: EUR 15,000.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 101.328.

In the year two thousand four, the twenty-seventh day of October before Mr Henri Hellinckx, notary residing in Mer-sch, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of N&W GLOBAL VENDING (LUXEMBOURG) S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 101.328 (the Company), incorporated on 4 June, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 835 dated 13 August 2004:

COMPASS INVESTMENT COMPANY II S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 70.971 (the Shareholder)

hereby represented by Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 27 October 2004.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. that the Shareholder owns all the shares in the share capital of the Company;
- II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 100,000 (one hundred thousand Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 15,000 (fifteen thousand Euro), divided into 600 (six hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each to EUR 115,000 (one hundred fifteen thousand Euro) by way of the issue of 4,000 (four thousand) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

2. Subscriptions and payments to the share capital increase specified under item 1. above.

3. Subsequent amendment to article 4 of the Company's articles of association in order to reflect the share capital increase under item 1. above.

4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

5. Miscellaneous.

III. that the Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount EUR 100,000 (one hundred thousand Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 15,000 (fifteen thousand Euro), divided into 600 (six hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each to EUR 115,000 (one hundred fifteen thousand Euro) by way of the issue of 4,000 (four thousand) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

Second resolution

The Meeting further resolves to accept the subscriptions of the increase of the share capital and its full payment as follows:

Subscription - Payment

The Shareholder declares to subscribe to the increase of the share capital of the Company represented by 4,000 (four thousand) shares, each having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro), and to fully pay up such new shares by way of a contribution in kind, consisting of a quota held by the Shareholder in the capital of N&W ITALIA S.r.l. (the Quota), a company organised and existing under the laws of Italy, with registered office at 24 Via Roma in Valbrembo (Bg), Italy. Such Quota, in an aggregate value of EUR 138,316,167 (one hundred thirty-eight million three hundred sixteen thousand one hundred sixty-seven Euro), has been subscribed and fully paid-in at the general meeting of the quota holders of N&W ITALIA S.r.l. held on 27 October 2004, which resolved upon the capital increase of N&W ITALIA S.r.l., the relevant minutes of which being in the process of registration with the Companies' Registrar of Bergamo, such participation representing 90.90% of the capital of N&W ITALIA S.r.l.

Such contribution in an aggregate amount of EUR 138,316,167 (one hundred thirty-eight million three hundred sixteen thousand one hundred sixty-seven Euro) is to be allocated as follows:

- (i) an amount of EUR 100,000 (one hundred thousand Euro) to the nominal share capital account of the Company;
- (ii) an amount of EUR 138,216,167 (one hundred thirty-eight million two hundred sixteen thousand one hundred sixty-seven Euro) to the share premium account of the Company.

The value of the above contributions has been certified to the undersigned notary by a certificate dated 27 October 2004 issued by one director of N&W ITALIA S.r.l., which states in essence that:

1. The Shareholder is the owner of the Quota in the capital of N&W ITALIA S.r.l., having a nominal value in an amount of EUR 100,000 (one hundred thousand Euro).

2. The Quota is fully paid-up.
 3. The Shareholder is solely entitled to the Quota and possesses the power to dispose of the Quota.
 4. The Quota is not encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Quota and the Quota is not subject to any attachment.
 5. There exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Quota be transferred to him.
 6. According to Italian law and the Articles of Association of N&W ITALIA S.r.l. the Quota is freely transferable.
 7. All formalities required in Italy subsequent to the contribution in kind of the Quota will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.
 8. On 27 October 2004, the Quota to be contributed is worth at least EUR 138,316,167 (one hundred thirty-eight million three hundred sixteen thousand one hundred sixty-seven Euro).
- A copy of the above certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered.
- As a result of the above, the Meeting resolves to record that all the 4,600 (four thousand six hundred) shares in the Company are held by the Shareholder.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 4 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

«Art. 4. Capital

The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 115,000 (one hundred fifteen thousand Euro) represented by 4,600 (four thousand six hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.»

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Tax exemption

The appearing party, represented as stated hereabove, refers, for what concerns the contribution in kind, to article 4-2 of the law of 29 December, 1971 as amended, providing for tax exemption.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this share capital increase, is approximately EUR 10.000.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-sept octobre, par-devant Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de N&W GLOBAL VENDING (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.328 (la Société), constituée le 4 juin 2004 en vertu d'un acte notarié du notaire soussigné et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N° 835, en date du 13 août 2004.

A comparu COMPASS INVESTMENT COMPANY II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.971 (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 27 octobre 2004.

Ladite procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social la Société;
- II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 100.000 (cent mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 15.000 (quinze mille euros), représenté par 600 (six cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 115.000 (cent quinze mille euros) par l'émission de 4.000 (quatre mille) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

2. Souscriptions et paiements de l'augmentation du capital social décrite sous 1. ci-dessus.

3. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital décrite sous 1.

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG afin de procéder, au nom de la Société, à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 100.000 (cent mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 15.000 (quinze mille euros), représenté par 600 (six cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euro) chacune, à EUR 115.000 (cent quinze mille euros) par la création et l'émission de 4.000 (quatre mille) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et le paiement entier du capital social de la manière suivante:

Souscription - Paiement

L'Associé Unique déclare par la présente souscrire à l'augmentation du capital social de la Société représentée par 4.000 (quatre mille) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, par un apport en nature consistant en une participation détenue par l'Associé Unique dans le capital de N&W ITALIA S.r.l (la Participation), une société organisée et existante sous le droit de l'Italie, avec siège social au Via Roma à Valbrembo (BG), Italie. Cette participation, d'une valeur nominale totale de EUR 138.316.167 (cent trente-huit millions trois cent seize mille cent soixante-sept euros), a été souscrite et entièrement libérée lors de l'assemblée générale des détenteurs de participations de N&W ITALIA S.r.l., et dont les minutes y relatives sont en cours d'être enregistrées par le Registre des Sociétés de Bergamo, cette participation représentant 90,90% du capital de N&W ITALIA S.r.l.

Ledit apport, d'un montant total de EUR 138.316.167 (cent trente-huit millions trois cent seize mille cent soixante-sept euros), est à affecter comme suit:

(i) un montant de EUR 100.000 (cent mille euros) au compte du capital social nominal de la Société;

(ii) un montant de EUR 138.216.167 (cent trente-huit millions deux cent seize mille cent soixante-sept euros) au compte de la prime d'émission de la Société;

L'évaluation de cet apport a été certifiée au notaire soussigné par un certificat du 27 octobre 2004 signé par un administrateur de N&W ITALIA S.r.l., qui, en substance, dispose que:

1. L'Associé Unique est le propriétaire de la Participation dans le capital social de N&W ITALIA S.r.l., ayant une valeur nominale d'un montant de EUR 100.000 (cent mille euros).

2. La Participation est entièrement libérée.

3. L'Associé Unique est le seul ayant-droit de la Participation avec le pouvoir d'en disposer.

4. La Participation ne fait l'objet d'un gage ou d'un droit de jouissance, il n'existe aucun droit d'acquisition de tout gage ou de tout droit de jouissance sur la Participation et la Participation ne font l'objet d'aucune saisie.

5. Il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de se voir attribuer la Participation.

6. Conformément au droit italien et aux statuts de N&W ITALIA S.r.l., la Participation est librement transmissibles.

7. Toutes les formalités requises en Italie et afférentes à cet apport en nature de la Participation seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié attestant dudit apport en nature.

8. En date du 27 octobre 2004, la Participation qui sera contribuable vaut au moins EUR 138.316.167 (cent trente-huit millions trois cent seize mille cent soixante-sept euros).

Une copie du certificat mentionné ci-dessus, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte aux fins de l'enregistrement.

L'Assemblée, suite à ce qui a été exposé ci-dessus, décide d'enregistrer que toutes les 4.600 (quatre mille six cent) parts sociales de la Société sont détenues par l'Associé Unique.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des Statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

«Art. 4. Capital

Le capital social de la Société est fixé à EUR 115.000 (cent quinze mille euros) représenté par 4.600 (quatre mille six cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements mentionnés ci-dessus et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG à procéder, au nom de la Société, à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Exonération fiscale

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, se réfère, en ce qui concerne l'apport en nature, à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence de la présente augmentation de capital, sont estimés approximativement à EUR 10.000.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: J.-F. Bouchoms, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 novembre 2004, vol. 429, fol. 18, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 novembre 2004.

H. Hellinckx.

(106314.3/242/207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

N & W GLOBAL VENDING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 101.328.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 décembre 2004.

H. Hellinckx.

(106315.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

ING RPFEB SOPARFI A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 95.522.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01529, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ING RPFEB SOPARFI A, S.à r.l.

Signatures

(004483.3/655/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

UPSALA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 105, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 69.613.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire du 1^{er} octobre que:

- la démission des administrateurs suivants sont acceptés, et la décharge est donnée avec unanimité:

Daniel Van Meerbeeck, route d'Arlon 105, L-8211 Mamer,

Ernest Van Turenhout, boulevard Schuman 22, L-8340 Olm.

- Sont nommés comme administrateurs pour une durée de 6 ans, se terminant après l'assemblée générale en 2010:

Monsieur Leo de Waal, 10, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg;

Monsieur V.G.M. Moes, bld. Napoléon I, L-2210 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 novembre 2004.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2004, réf. LSO-AX00951. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004484.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

LaSalle UK PROPERTY COMPANY II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 100.033.

In the year two thousand and four, on the fifth day of November.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing at Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

LaSalle UK COMMERCIAL MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) created and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, acting in its own name and on behalf of LaSalle UK COMMERCIAL PROPERTY FUND, a mutual investment fund organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Mr Raphaël Poncelet, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established on November 3, 2004.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder of LaSalle UK PROPERTY COMPANY II, S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 100.033 (the «Company»), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, on March, 24, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 552 of May 27, 2004, the articles of which have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on September 21, 2004, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The sole shareholder resolves (i) to increase the Company's share capital by an amount of one hundred thousand eight hundred pounds (GBP 100,800.-) so as to raise it from its present amount of two hundred and sixteen thousand three hundred and twenty pounds (GBP 216,320.-) up to three hundred and seventeen thousand one hundred and twenty pounds (GBP 317,120) by the issue of five thousand and forty (5,040) new shares, each having a par value of twenty pounds (GBP 20.-) and (ii) to create two additional classes of shares by amending Article 6 of the articles of incorporation of the Company (the «Articles of Incorporation»).

The five thousand and forty (5,040) new shares are subscribed by LaSalle UK COMMERCIAL MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) created and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, acting in its own name and on behalf of LaSalle UK COMMERCIAL PROPERTY FUND, a mutual investment fund organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

The five thousand and forty (5,040) new shares have been fully paid up in cash by the subscriber so that the total sum of one hundred thousand eight hundred pounds (GBP 100,800.-) is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

The sole shareholder resolves that the five thousand and forty (5,040) new shares shall be issued in two additional classes of shares, i.e. three thousand one hundred and forty (3,140) Class F Shares, such class of shares having the exclusive right to obtain part or all of the net proceeds from the disposal of the property located at Linden Court, Broadwater Road, Welwyn Garden City in accordance with the provisions of Article 7 of the Articles of Incorporation and one thousand nine hundred (1,900) Class G shares, such class of shares having the exclusive right to obtain part or all of the net proceeds from the disposal of the property located at Units K1 and K3, Pitfield, Kiln Farm, Milton Keynes, in accordance with the provisions of Article 7 of the Articles of Incorporation.

As a result of the foregoing resolutions the sole shareholder resolves (i) to amend the first paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation and (ii) to add two paragraphs at the end of Article 6 of the Articles of Incorporation:

(i) the first paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation shall henceforth read as follows:

«The share capital is fixed at three hundred and seventeen thousand one hundred and twenty pounds (GBP 317,120) represented by fifteen thousand eight hundred and fifty-six (15,856) shares of a nominal value of twenty pounds (GBP 20.-) each, issued as follows:»;

(ii) the following paragraphs will be added at the end of Article 6 of the Articles of Incorporation:

- three thousand one hundred and forty (3,140) Class F Shares. The shares of Class F have the exclusive right to obtain part or all of the net proceeds from the disposal of the property located at Linden Court, Broadwater Road, Welwyn Garden City in accordance with the provisions of Article 7 hereinafter;

- one thousand nine hundred (1,900) Class G shares. The shares of Class G have the exclusive right to obtain part or all of the net proceeds from the disposal of the property located at Units K1 and K3, Pitfield, Kiln Farm, Milton Keynes, in accordance with the provisions of Article 7 of the Articles of Incorporation.

Estimate of costs

For the purpose of the registration the increase of capital is valued at EUR 144,451.27.

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately EUR 3,100.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille quatre, le cinq novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

LaSalle UK COMMERCIAL MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, agissant en son propre nom et pour compte de LaSalle UK COMMERCIAL PROPERTY FUND, un fonds commun de placement organisé selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg,

dûment représentée par Monsieur Raphaël Poncelet, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 novembre 2004.

La procuration signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seul et unique associé de LaSalle UK PROPERTY COMPANY II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 100.033 (ci-après la «Société»), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 552 du 27 mai 2004, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 septembre 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide (i) d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent mille huit cents Livres Sterling (GBP 100.800,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent seize mille trois cent vingt livres Sterling (GBP 216.320,-) à trois cent dix-sept mille cent vingt livres Sterling (GBP 317.120) par l'émission de cinq mille quarante (5.040) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt livres Sterling (GBP 20,-) chacune et (ii) de créer deux nouvelles catégories de parts sociales en modifiant l'Article 6 des statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Les cinq mille quarante (5.040) parts sociales nouvelles sont souscrites par LaSalle UK COMMERCIAL MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, agissant en son propre nom et pour compte de LaSalle UK COMMERCIAL PROPERTY FUND, un fonds commun de placement organisé selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Les cinq mille quarante (5.040) parts sociales nouvelles ont été entièrement libérées en espèces par le souscripteur, de sorte que la somme de cent mille huit cents livres Sterling (GBP 100.800,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'associé unique décide que les cinq mille quarante (5.040) nouvelles parts sociales à émettre seront émises dans deux catégories supplémentaires de parts, à savoir trois mille cent quarante (3.140) parts de catégorie F, cette catégorie de parts ayant le droit exclusif d'obtenir tout ou partie du produit net de cession de la propriété située à Linden Court, Broadwater Road, Welwyn Gardent City, conformément aux dispositions de l'article 7 des statuts et mille neuf cents (1.900) parts de catégorie G, cette catégorie de parts ayant le droit exclusif d'obtenir tout ou partie du produit net de cession de la propriété située à Units K1 et K3, Pitfield, Kiln Farm, Miton Keynes, conformément aux dispositions de l'article 7 des statuts.

Troisième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'associé unique décide (i) de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts et (ii) de rajouter deux paragraphes à la fin de l'article 6 des Statuts:

(i) le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trois cent dix-sept mille cent vingt livres Sterling (GBP 317.120,-), représenté par quinze mille huit cent cinquante-six (15.856) parts sociales d'une valeur nominale de vingt livres Sterling (GBP 20,-) chacune, émises comme suit:»

(ii) les paragraphes ci-dessous seront rajoutés à la fin de l'article 6 des Statuts:

- trois mille cent quarante (3.140) parts de la catégorie F. Les parts de la catégorie F ont le droit exclusif d'obtenir tout ou partie du produit net de cession de la propriété située à Linden Court, Broadwater Road, Welwyn Gardent City, conformément aux dispositions de l'article 7 des statuts;

- mille neuf cents (1.900) parts de la catégorie G. Les parts de la catégorie G ont le droit exclusif d'obtenir tout ou partie du produit net de cession de la propriété située à Units K1 et K3, Pitfield, Kiln Farm, Miton Keynes, conformément aux dispositions de l'article 7 des statuts.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est estimée à EUR 144.451,27.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ EUR 3.100,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Poncelet et H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 12 novembre 2004, vol. 429, fol. 25, case 7. – Reçu 1.444,51 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mersch, le 7 décembre 2004.

H. Hellinckx.

(106624.3/242/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

LaSalle UK PROPERTY COMPANY II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 100.033.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 décembre 2004.

H. Hellinckx.

(106626.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

FINCOR INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 59.325.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 décembre 2004, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée prend acte de et accepte la démission présentée par Monsieur Vincent Thill, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, de sa fonction de Commissaire.

La lettre de démission datée du 17 décembre 2004 restera annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

L'Assemblée donne décharge pleine et entière au Commissaire démissionnaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer avec effet au 1^{er} janvier 2003, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en qualité de Commissaire.

Le Commissaire ainsi nommé sera en charge des comptes annuels clôturé au 31 décembre 2003.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2005.

FINCOR INTERNATIONAL HOLDING S.A.

S. Vandt / A. Belardi

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02911. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004554.3/043/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

14013

JEAN WAGNER, Société Anonyme.
Siège social: L-8065 Bertrange, rue de la Forêt.
R. C. Luxembourg B 28.529.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 11 août 2004

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée générale décide de les renouveler. Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

Monsieur Jean Wagner
Madame Laurence Wagner
Mademoiselle Nadine Wagner
Commissaire aux comptes:
Monsieur Justin Dostert

Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour extrait conforme

JEAN WAGNER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2004, réf. LSO-AW06707. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004520.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

AV CAPITAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 78.636.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01439, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(004525.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

MOULINS DE BISSEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 16.336.

L'an deux mille quatre, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1) La société à responsabilité limitée SOCIETE D'EXPLOITATION DES SILOS DE LA CENTRALE PAYSANNE, en abrégé SILOCENTRALE, ayant son siège social à Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches,

Ici représentée par son gérant unique, Monsieur Christian Durand, conseiller financier, demeurant à B-Bruxelles,

2) La société à responsabilité limitée CENTRALE AGRICOLE DU MARKETING ET DES ECHANGES, en abrégé, CENTRAL MARKETING, ayant son siège social à Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches,

Ici représentée par son gérant unique, Madame Andrée Maquil, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants es qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- La société à responsabilité limitée MOULINS DE BISSEN S.à r.l., ayant son siège social à Bissen, 70, route de Colmar, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Marc Elter, alors de résidence à Junglinster, en date du 23 novembre 1978, publié au Mémorial C numéro 22 du 31 janvier 1979 et ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné le 27 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 750 du 16 mai 2002.

II.- Le capital social est fixé à cinq cent mille (500.000.-) euros, représenté par deux mille (2.000) parts sociales, d'une valeur nominale de deux cent cinquante (250.-) euros chacune.

Ces parts sociales se répartissent comme suit:

1.- La société à responsabilité limitée SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES SILOS DE LA CENTRALE PAYSANNE, en abrégé SILOCENTRALE, avec siège à Luxembourg, cinq cents parts sociales	500 parts
2.- La société à responsabilité limitée CENTRALE AGRICOLE DU MARKETING ET DES ECHANGES, en abrégé CENTRAL MARKETING, avec siège à Luxembourg, mille cinq cents parts sociales	1.500 parts
Total: deux mille parts sociales	2.000 parts

Sur ce, la société SILOCENTRALE sub 1 a déclaré avoir cédé ses cinq cents (500) parts sociales à la société anonyme CEPAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, pour le prix de cent vingt-cinq mille (125.000.-) euros, suivant convention sous seing privé datée du 23 novembre 2004.

La société CENTRAL MARKETING sub 2 a déclaré avoir cédé ses mille cinq cents (1.500) parts sociales à la société anonyme CEPAL S.A., prémentionnée, pour le prix de trois cent soixante-quinze mille (375.000.-) euros, suivant convention sous seing privé datée du 23 novembre 2004.

La cessionnaire est devenue propriétaire des parts cédées dès le 23 novembre 2004, et elle en a eu la jouissance également à compter dudit jour. Elle a été subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir du 23 novembre 2004.

Acceptation

Les comparantes, représentées comme dit ci-avant et agissant en tant que seules associées, Monsieur Christian Durand, agissant en tant que gérant administratif et Monsieur Guy Scholer, demeurant à Lamadelaine, agissant en tant que gérant technique, consentent aux cessions de parts ci-avant mentionnées, conformément à l'article 1690 du Code Civil, tant en leur nom personnel qu'au nom et pour compte de la société et les tiennent pour valablement signifiée à la société et à elles-mêmes.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après cette cession, le nouvel associé unique agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire de la susdite société a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

En conséquence de ce qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cinq cent mille (500.000.-) euros, représenté par deux mille (2.000) parts sociales, d'une valeur nominale de deux cent cinquante (250.-) euros chacune, entièrement souscrites et libérées par l'associée unique, la société anonyme CEPAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de Bissen à L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare (Agrocenter).

En conséquence la première phrase de l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Mersch.»

Frais

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de deux mille cent (2.100.-) euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: C. Durand, A. Maquil, G. Scholer, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 15 décembre 2004, vol. 429, fol. 71, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 décembre 2004.

U. Tholl.

(107239.3/232/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

MOULINS DE BISSEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 16.336.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 14 décembre 2004, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

U. Tholl.

(107241.3/232/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

BARTOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 4, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 37.296.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02547, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2005.

BARTOLUX S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(004558.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

NETRUNNER EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 16, rue Robert Stümper.
R. C. Luxembourg B 47.760.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02247, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(004555.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

EXONDER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 40.177.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01391, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(004488.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

HESKETH INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 64.679.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01398, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(004490.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

TERRAFIRMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 80.763.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01413, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(004492.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

YNADAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 34.548.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 20 décembre 2004 que:

- Le mandat des membres du conseil d'administration est réduit jusqu'au jour où la Société est devenue italienne par suite de son prochain transfert en Italie.

- Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un.

- Est confirmé commissaire aux comptes Madame Dany Gloden-Manderscheid avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

M^e N. Schaeffer

Par mandat

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA01198. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004542.3/273/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

TERRAFIRMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 80.763.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01410, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(004493.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

MISTY MOUNTAIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 91.705.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01421, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(004507.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

PASCO IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 64.082.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01430, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(004511.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

F.I.S., (FIRE PROTECTION INSTALLATION SERVICES), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 89.320.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03138, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(004467.3/1053/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

E. EXCEL EXPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5772 Weiler-la-Tour, Schlammesté, rue de Weiler-la-Tour.
R. C. Luxembourg B 47.129.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02250, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(004556.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.
